

# Le projet pour la profession dans le cadre de la préparation du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

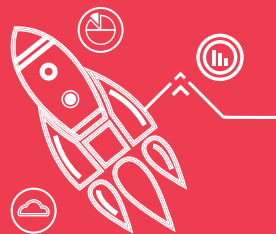
## L'expert-comptable, créateur de confiance, acteur de la performance

**> Nous sommes, pour nos clients, un professionnel de confiance et à ce titre le premier partenaire des TPE-PME.**

Cette confiance permet aux clients, mais aussi aux tiers et aux pouvoirs publics, de s'appuyer sur notre profession, porteuse d'un titre et d'une compétence reconnus, soumise à une déontologie stricte et contrôlée dans son application.

Les missions des experts-comptables doivent aujourd'hui être adaptées aux nouvelles attentes des entreprises : les accompagner pour qu'elles soient performantes, mais aussi prévenir les difficultés qu'elles peuvent rencontrer tout en assurant leur rebond.

Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables porte ces propositions auprès des autorités publiques, pour que la profession soit réaffirmée en tant que créateur de confiance mais aussi reconnue comme un acteur de la performance.



# L'expert-comptable, créateur de confiance

## ○ Faciliter et sécuriser la vie des entreprises

Créer le **mandat implicite** pour les experts-comptables

Créer un **mandat de paiement** pour le compte d'autrui

Encadrer les **activités commerciales** pour les experts-comptables

Inciter l'expert-comptable à produire des factures pour le compte de son client grâce à la **signature électronique**

Créer une **plateforme de gestion** des factures électroniques

## ○ Faire évoluer la notion de tiers de confiance

Faire de l'expert-comptable un **réfèrent économique**

Instituer le **tiers de confiance numérique** pour les experts-comptables (en lien avec France Connect)

Compléter le statut de tiers de confiance et revoir le champ d'application du **dispositif des services à la personne**

Reconnaître les **attestations** de l'expert-comptable comme documentation à part entière de réponses aux **marchés publics**

Créer une attestation de diligences relatives aux **comptes de tutelle** et permettre aux experts-comptables d'agir en tant que **tuteur**

# L'expert-comptable, acteur de la performance

## De nouvelles missions

Accompagner la **transition numérique** des entreprises

**Suivre la performance** de l'entreprise de manière automatique

**Aider les entreprises** les plus vulnérables à rebondir

Assurer la diffusion et la mise en œuvre des **dispositifs d'aide et d'accompagnement** auprès des entreprises

## Un cadre adapté pour les réaliser

Constituer une **base de données statistiques** de référence

Instituer les **consultations** de la profession **avant et après loi** pour mieux challenger les dispositions

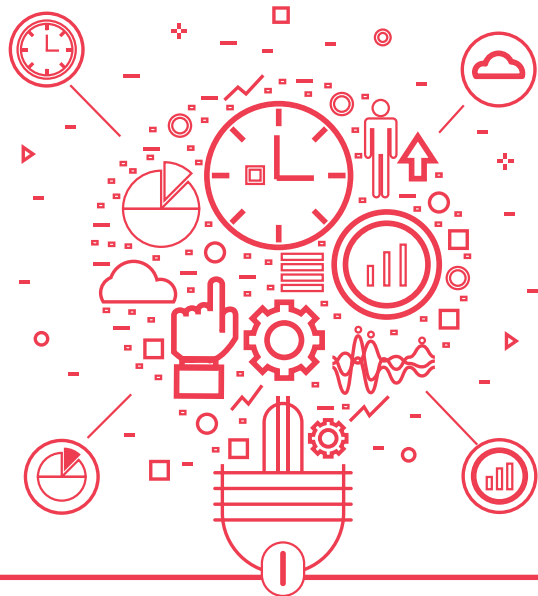
Mettre à jour le **diplôme d'expertise comptable**

Intégrer à l'Ordre des experts-comptables **les diplômés d'expertise comptable exerçant en entreprise**

Reconnaître **les spécialisations** des experts-comptables

Encadrer les **honoraires de succès**

Intégrer les **commissaires aux comptes** dans les sociétés **pluri-professionnelles d'exercice**



## Le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

Le Plan ambitionne de donner aux entreprises le cadre et les leviers pour innover, pour se transformer, pour grandir et créer des emplois.

### Les objectifs du Plan

- > Lever les obstacles à la croissance des entreprises à toutes les étapes de leur développement, de leur création à leur transmission, en passant par leur financement ;
- > Remettre les entreprises au centre de la société.

### Les 6 thématiques du Plan

1. Création, croissance, transmission et rebond
2. Partage de la valeur et engagement sociétal des entreprises
3. Financement
4. Numérisation et innovation
5. Simplification
6. Conquête de l'international

## Calendrier



### Actions du gouvernement

**23 octobre 2017**

Lancement des travaux préparatoires par les députés, les chefs d'entreprise et les institutions.

**15 janvier 2018**

Lancement de la mission Notat-Senard « Entreprise et intérêt général », puis de la consultation citoyenne en ligne.

**5 février**

Fin de la phase de concertation en ligne. 12 800 contributions. 7 700 personnes ont participé.

**9 mars**

Remise du Rapport « Entreprise et intérêt général » aux ministres de l'Économie et des Finances, du Travail, de la Transition écologique et solidaire, et au garde des Sceaux.

**18 juin**

Présentation du projet de loi en Conseil des ministres.

**Début septembre**

Commission spéciale pour l'examen du texte par le Parlement.

### Actions de l'Ordre

**Décembre 2017**

Proposition de mesures en faveur des entreprises et de l'économie en général.

**26 février**

Rendez-vous avec Bruno Le Maire.

**14 juin**

Session extraordinaire du Conseil supérieur, au cours de laquelle le projet pour la profession est adopté.

**17 juillet**

Rendez-vous avec Bruno Le Maire.

**À compter du 19 juillet**

Auditions par la commission spéciale de l'Assemblée nationale.

**Octobre**

Plénière sur la loi PACTE lors du congrès national de l'Ordre des experts-comptables.